

LES AVANTAGES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

INSCRIPTION A 15 ANS

1

Vous pouvez commencer la formation de conduite accompagnée à 15 ans. Ainsi, vous pourrez apprendre à conduire très tôt

LE PERMIS A 17 ANS

2

Vous pourrez passer le permis à 17 ans au lieu de 18 ans. Cependant, vous ne pourrez pas conduire seul avant 18 ans

+ DE CHANCE DE RÉUSSITE

Faire de la conduite accompagnée permet d'accroître ses chances de réussite à l'examen, car vous avez acquis plus d'expérience qu'une personne qui est en permis B traditionnel

3

RÉDUIT LA DURÉE PROBATOIRE

En ayant effectué votre formation AAC, votre période probatoire sera d'une durée de 2 ans, contre 3 pour le permis traditionnel

4

RÉDUIT LES COÛTS

5

L'AAC permet de faire des économies, car les assurances seront moins cher pour le jeune conducteur

